



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le mardi vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 19 Juillet 2023.

### PRÉSENTS :

M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, M. Xavier GODART, Adjoints, Mme Yannick LEMOULT, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Sylvie LECOUPTE, Mme Valérie BOURDON, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Julie HINGANT née JOUSSET et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jacques SEGUIN, Mme Fanny TIGÉ, Adjoints, M. Jean-Pierre GUILLOT, M. Philippe MOREAU, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Carole SOLVET, M. Olivier DUPORT, Mme Sophie LOPES et Mme Estelle GUILLOU, Conseillers Municipaux.

### POUVOIRS :

M. Jacques SEGUIN donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Fanny TIGÉ donne pouvoir à Madame Anne PELLÉ, M. Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à M. Eric JOSEPH, M. Éric VIGNEAU donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU,

Monsieur Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



### AMÉNAGEMENTS ET TRAVAUX :

#### 2023-54. REQUALIFICATION URBAINE DU MAIL DE LA POULE BLANCHE ET DE LA RUE DU PARADIS - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE :

Monsieur Robert JEULIN, Premier Adjoint délégué aux Travaux et à l'Urbanisme, rappelle que par délibération en date du 27 février 2023, le Conseil Municipal a approuvé le programme de requalification du centre-ville et ses grands objectifs, sur les bases de l'étude pré-opérationnelle établie par le cabinet L'HEUDÉ et Olivier STRIBLEN.

Le Conseil Municipal de la Ville d'Ormes s'est également prononcé favorablement sur la passation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville d'Ormes et Orléans Métropole, pour poursuivre les études d'aménagement et assurer le pilotage des travaux de requalification des espaces publics.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), établi conformément à la loi Maîtrise d'Ouvrage Public (MOP), qui a pour objectif d'encadrer et organiser les relations entre un maître d'ouvrage public et un maître d'œuvre privé, a également été approuvé par le Conseil Municipal.

Les principales caractéristiques de cette mission de maîtrise d'œuvre sont les suivantes :

#### Missions de base :

Code	Libellé
AVP	Études d'Avant-Projet.
PRO	Études de projet.
ACT	Assistance à la passation du contrat de travaux.
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet.
DET	Direction de l'exécution des contrats de travaux.
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement.

Nota : les missions AVP, PRO et DET incluent notamment la communication nécessaire au bon déroulement du projet.

#### Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
	Accusé de réception en préfecture 045-214502353-20230728-2023-54-DE Date de réception en préfecture : 29/07/2023

1- Valeur technique	50,00 %
2- Prix des prestations	40,00 %
3- Performances en matière de protection de l'environnement	10,00 %

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle qui obtiendra la meilleure note sur 10, correspondant à l'addition des trois notes ci-dessus. En cas d'égalité, la priorité sera donnée au critère valeur technique, puis au critère environnemental.

L'avis d'appel public à la concurrence relatif à la requalification urbaine du mail de la Poule Blanche et de la rue du Paradis, est paru dans la presse « La République du Centre » le 11/05/2023 ainsi que sur la plateforme AWS et le BOAMP le 05/05/2023 sous le n° 23-61500.

La date limite de réception était fixée au 31 mai 2023 à 12 heures.

Quatre offres ont été déposées :

Pli n°	Date	Groupement	CP	Ville
1	31/05/2023 à 9 h 26	L'HEUDÉ & ASSOCIÉS ARCHITECTES	45100	ORLEANS
2	31/05/2023 à 9 h 51	A2i (Aménagement, Ingénierie et Infrastructure)	37330	JOUE-LES-TOURS
3	31/05/2023 à 10 h 07	SARL OSTINATO	28000	CHARTRES
4	10/05/2023 à 10 h 25	BIANCHIMAJAER SARL	75009	PARIS

Analyse des offres :

**a) Valeur Technique : 50 % :**

Groupements	Note sous critères	Pondération 50 %	Classement
L'HEUDÉ & ASSOCIÉS ARCHITECTES	8,8	4,4	1
A2i (Aménagement Ingénierie et Infrastructure)	7,1	3,55	2
SARL OSTINATO	7	3,5	3
BIANCHIMAJAER SARL	6,4	3,2	4

**b) Critère « Prix des prestations » (40 %) :**

Groupements		AVP PRO ACT	ESQ	OPC	TOTAL	Taux de rémunération AE	Taux de rémunération Global	Note sur 10	Note Pondération à 40%	Classement
		VISA DET AOR								
L'HEUDE & ASSOCIES ARCHITECTES	Coût HT	273 600,00	14 400,00	32 000,00	320 000,00	8,55	10	5,45	2,18	4
	Nombre d'heures	2770,43	160	292,81	3223,24					
A2i (Aménagement Ingénierie et Infrastructure)	Coût HT	133 145,00	26 225,00	15 100,00	174 470,00	4,16	5,45	10,00	4,00	1
	Nombre d'heures	1832,25	369,25	182	2383,5					
SARL OSTINATO	Coût HT	175 300,00	22 575,00	13 000,00	210 875,00	5,48	6,59	8,27	3,31	2
	Nombre d'heures	1631,5	202,5	108	1942					
BIANCHIMAJAER SARL	Coût HT	251 800,00	29 400,00	32 000,00	313 200,00	7,87	9,79	5,57	2,23	3
	Nombre d'heures	3886	460	360	4706					

Accusé de réception en préfecture  
045-214502353-20230728-2023-54-DE  
Date de réception préfecture : 28/07/2023

c) Critère « performances en matière de protection de l'environnement » (10 %) :

PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES				
Groupements	Commentaires	Note sur 10	Pondération 10%	Classement
L'HEUDE & ASSOCIES ARCHITECTES	Très bonne prise en compte des moyens à mettre en œuvre pour la gestion du tri des déchets, en phase chantier et en amont pour le réemploi de matériaux ainsi que la gestion des produits et l'utilisation de filière pour le recyclage, sensibilisation des acteurs, ambition de faire le bilan carbone avant et après le projet et de prendre en compte les nuisances sonores	10	1	1
A2i (Aménagement Ingénierie et Infrastructure)	Pas d'élément concret pour analyser ce critère	0	0	4
SARL OSTINATO	Intégration de l'économie circulaire dans les scénarii d'aménagement, réemploi de matériaux, rédaction de clauses économiques dans le DCE, sensibilisation des entreprises	7	0,7	2
BIANCHIMAJAER SARL	Établissement d'un catalogue raisonné des matériaux devant faire l'objet de réemploi, une étude globale sera menée pour optimiser les filières de valorisation. Sensibilisation des acteurs sur la nécessité de faire appliquer la démarche de traitement dès l'établissement des DCE et en phase chantier. Réduction des nuisances et orientations des choix de matériaux vers des matériaux dits propres.	10	1	1

Synthèse de l'analyse des critères :

GROUPEMENTS	Critère 1 Valeur technique	Critère 2 Prix des prestations	Critère 3 Performances environnementales	TOTAL	Classement
L'HEUDE & ASSOCIES ARCHITECTES	4,4	2,18	1	7,58	1
A2i (Aménagement Ingénierie et Infrastructure)	3,55	4	0	7,55	2
SARL OSTINATO	3,5	3,31	0,7	7,51	3
BIANCHIMAJAER SARL	3,2	2,23	1	6,43	4

Au regard de la synthèse des pondérations apportées à chaque critère, il est proposé de retenir le groupement : SARL L'HEUDÉ et Associés - SARL INCA - OLIVIER STRIBLEN SAS, pour son offre reconnue économiquement la plus avantageuse.

Vu l'avis favorable de la Commission Générale en date du 18 juillet 2023,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le marché de maîtrise d'œuvre à passer avec le groupement SARL L'HEUDÉ et Associés - SARL INCA - OLIVIER STRIBLEN SAS, pour un montant total de 320 000,00 € HT soit 384.000,00 € TTC ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer toutes les pièces du marché et les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 27 juillet 2023.

Le Maire,

Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 28 juillet 2023.

Publié ou notifié le : 28 juillet 2023.



Accusé de réception en préfecture  
045-214502353-20230728-2023-54-DE  
Date de réception préfecture : 28/07/2023